



Commune de Leysin

Leysin, le 29 octobre 2018/JMU/jjb/cd

AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1854 LEYSIN

PREAVIS NO 14/2018

Jeux Olympiques de la Jeunesse Lausanne 2020 – étape 2019

Délégués de la Municipalité : MM. Jean-Marc Udriot, Syndic et Jan Sanden, Municipal

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

1. Préambule

En 2013, Swiss Olympic a décidé de présenter la Ville de Lausanne comme candidate suisse à l'organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2020 (JOJ 2020). Un tel événement nécessite de nombreuses infrastructures et ne peut avoir lieu sur le seul territoire de la Ville de Lausanne. Celle-ci a donc décidé de créer un événement d'envergure cantonale et de solliciter les communes avoisinantes, dont notre Commune qui a été pressentie pour l'organisation des compétitions Freestyle.

Nous vous rappelons qu'en juin 2016, le Grand Conseil a pris acte du rapport du Conseil d'Etat sur la politique de soutien économique du Canton de Vaud aux Alpes Vaudoises (AV2020) pour les années 2016-2023 et a également adopté trois décrets permettant de financer les mesures en matière de remontées mécaniques et d'enneigement artificiel. Un 4^{ème} et dernier EMPD (Exposé des motifs et projet de décret) traitant de l'enneigement mécanique des Fers et des Mosses est actuellement en cours d'élaboration.

De la sorte, il a entériné la stratégie de diversification touristique qu'il préconise tout en précisant qu'en matière de remontées mécaniques et d'enneigement artificiel, il a souhaité fixer des priorités dans le choix des investissements à réaliser, notamment en tenant compte des impératifs des JOJ 2020, cela dans le respect des principes des trois piliers économiques - social, environnemental, développement durable - et de la politique financière de l'Etat. L'objectif, dans cette thématique ski, est de répondre au mieux aux

critères à la fois quantitatifs et qualitatifs permettant d'assurer une offre compétitive dans les Alpes Vaudoises.

Pour rappel, les thématiques mobilité, tourisme 4 saisons, hébergement, remontées mécaniques et enneigement ainsi que les mesures environnementales ont été appréhendées selon une logique différenciée, mais appartenant à la même vision et dynamique globales. Elles ont dès lors été déclinées en stratégie, objectifs, axes prioritaires et principales mesures à des fins de cohérence et de continuité.

2. Les Jeux Olympiques de la Jeunesse

Les Jeux Olympiques de la Jeunesse sont une manifestation sportive de haut niveau réservée aux athlètes âgés entre 15 et 18 ans venant du monde entier. L'objectif du Comité international Olympique (CIO) est d'organiser une manifestation créée sur mesure par eux et pour eux en alliant une part de compétition de haut niveau mais aussi un programme éducatif et culturel.

Il s'agit d'un événement stratégique au rayonnement international des Alpes Vaudoises et du Canton. On peut escompter des retombées économiques et touristiques non seulement lors de la manifestation elle-même, mais également sur une durée plus longue. Indéniable opportunité, l'organisation d'une partie des JOJ 2020 sur le territoire communal leysenoud permet d'accélérer le renouvellement d'infrastructures propres à asseoir l'attractivité et la compétitivité de notre Commune pour plusieurs décennies.

En effet, dans le cadre de cette manifestation, Leysin s'est vu confié les épreuves sportives suivantes soit :

- Slopestyle ski et snowboard
- Half-Pipe ski et snowboard
- Big Air ski et snowboard

Ces compétitions se tiendront sur les pentes de Chaux-de-Mont et nécessitent divers aménagements et préparations de terrain.

En ce qui concerne le Half-Pipe, le tracé actuel est passé de 120 mètres à 160 mètres afin de répondre aux normes FIS.

La zone Slopestyle a été aménagée sur une longueur de 580 mètres incluant le Big Air.

Ces transformations serviront également au Snow Park durant les saisons futures, avec pour objectif la mise en place d'un centre d'entraînement de Freestyle d'importance internationale, en collaboration avec Ski Romand et Swiss Ski.

Par ailleurs, nos glaciers ne suffisent plus pour les entraînements d'été et une installation sur neige plastique avec atterrissage sur Air Bag devient indispensable. La Suisse doit dorénavant impérativement pouvoir disposer d'un centre d'entraînement sur Air Bag afin de garantir des conditions d'entraînement optimales et compétitives à nos Freestylers. Les formations locales, régionales et nationales pourront disposer, tout au long de l'année, d'une structure unique en Europe, structure qui a déjà largement prouvé son indéniable utilité ailleurs dans le monde. En outre, celle-ci permettra d'apporter une valeur ajoutée supplémentaire à ce futur centre.

3. Organisation de l'évènement

La tenue d'une telle manifestation d'ampleur internationale nécessite un travail important. Le personnel communal sera fortement mis à contribution. D'autre part, nous allons profiter de ces jeux pour mettre sur pied des événements sportifs, culturels et éducatifs qui y seront liés. Leur ampleur et leur organisation sont laissées entièrement à l'initiative de notre Commune et le travail qui a déjà débuté se poursuivra avec intensité croissante jusqu'à la tenue des JOJ 2020.

Un comité de pilotage (COPIL) a été nommé afin de gérer les aspects stratégiques du projet avec MM. Jean-Marc Udriot, Syndic et Jan Sanden, Municipal en tant que représentants de la Municipalité. La mise en œuvre a été placée sous la direction de M. Antoine Pellaud, Responsable de site en collaboration avec différents chefs de service en charge des secteurs d'actions tels que sport, culture/éducation, sécurité/Safety, transports/logistique, hébergement et bénévoles.

4. Promotion de l'évènement

Leysin doit impérativement mettre à profit la tenue d'une compétition olympique de 7 jours sur son territoire et être ainsi sous la rampe des projecteurs afin de mettre en valeur les thématiques qui lui sont chères et attirer des visiteurs lors de cette manifestation. Il s'agira donc de promouvoir le Freestyle, notre région afin de maximiser les retombées de cet événement, tant localement que globalement. Un concept de communication est d'ores et déjà prévu à cet effet.

5. Pré-JOJ events

L'accueil des compétitions de Freestyle à Leysin offre l'opportunité de développer un programme éducatif et culturel autour des valeurs du sport. Notre site mettra donc en place plusieurs actions pour différents publics-cibles soit :

Hiver 2018 - 2019 :

- | | |
|---|---------------------------|
| ▪ Epreuves des tours nationaux ; Swiss Freeski Tour et Audi Snowboard Series
Halfpipe et Slopestyle (Classée FIS & Gold) | 25, 26 et 27 janvier 2019 |
| ▪ Epreuves Freestyle Tour Romand / Big Air | 17 février 2019 |
| ▪ Giant X Tour (épreuves Slopestyle ou Big Air, à définir) | mi mars 2019 |

6. Coûts

Les principaux postes du projet se basent sur une évaluation sommaire et s'articulent de la manière suivante :

▪ Pilotage et conduite du projet – comité d'organisation	Fr.	100'000.--
▪ Organisation Pré-JOJ events, programme éducatif et culturel	Fr.	140'000.--
▪ Divers et imprévus	Fr.	30'000.--
Total TTC	Fr.	270'000.--
		=====

7. Phase de réalisation et plan de financement

La présente sollicitation concerne uniquement la première phase, à savoir préparation et test du site en vue de l'accueil des JOJ 2020. Un second préavis sera soumis au Conseil Communal pour la mise sur pied de la manifestation.

Ce mode opératoire nous permettra d'actionner tous les leviers et ainsi bénéficier d'un maximum de contributions étatiques.

En effet, suite à la demande du Comité d'Organisation des JOJ 2020, le Conseil de la Fondation « Fonds du sport vaudois » (FFSV) a décidé d'octroyer une contribution de **1 million de francs** en faveur de dite manifestation.

Cette somme est divisée en deux parties :

- Fr. 700'000.-- sont octroyés à l'organisation générale de la manifestation,
- Fr. 300'000.-- seront versés selon une clé de répartition aux cinq communes vaudoises qui accueillent des épreuves sportives soit : Lausanne, Le Chenit, Leysin, Les Diablerets et Villars. Ce montant est principalement destiné à encourager la mise sur pied d'animations et d'initiations sportives pendant, avant et après les JOJ Lausanne 2020.

Par ailleurs, en plus de ces contributions, la Fondation peut également soutenir des infrastructures pérennes et une demande ad hoc a été effectuée dans ce sens concernant les aménagements réalisés sur le site de Chaux-de-Mont.

8. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre la résolution suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN DANS SA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2018

Vu le préavis municipal no 14/2018 du 29 octobre 2018

Oùï le rapport des commissions désignées pour étudier cette affaire

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

D E C I D E

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 270'000.-- pour financer l'étape 2019 des Jeux Olympiques de la Jeunesse Lausanne 2020,
2. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par prélèvement sur les liquidités courantes ou par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché, remboursable en 10 ans au maximum,
3. d'amortir cet investissement sur une période de 10 ans au maximum dès le budget 2019.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 12 novembre 2018 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal, en soulignant que Monsieur le Syndic, ayant un intérêt particulier à l'objet en délibération, n'a pas participé au vote.

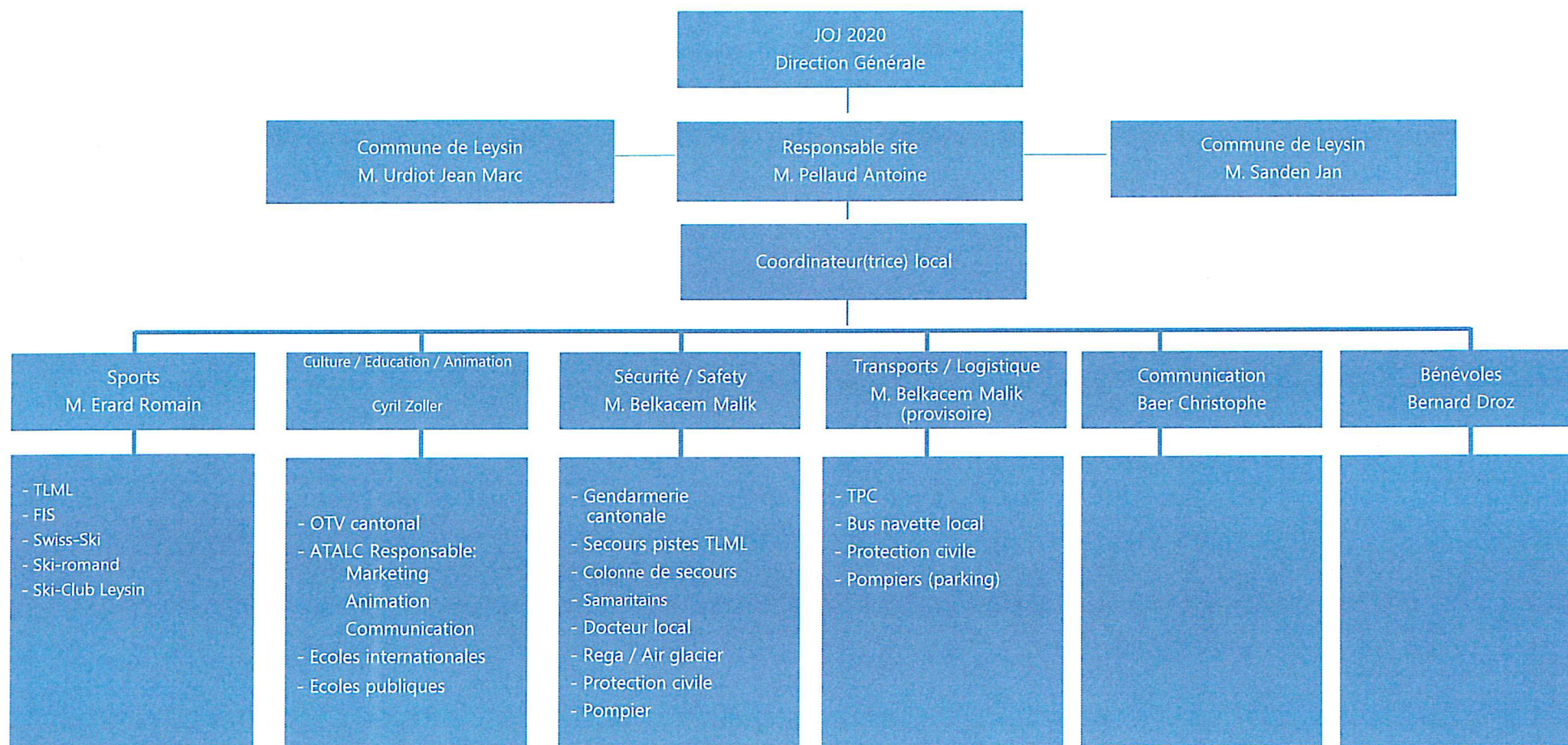
Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité :
Le Syndic :  Le secrétaire : 

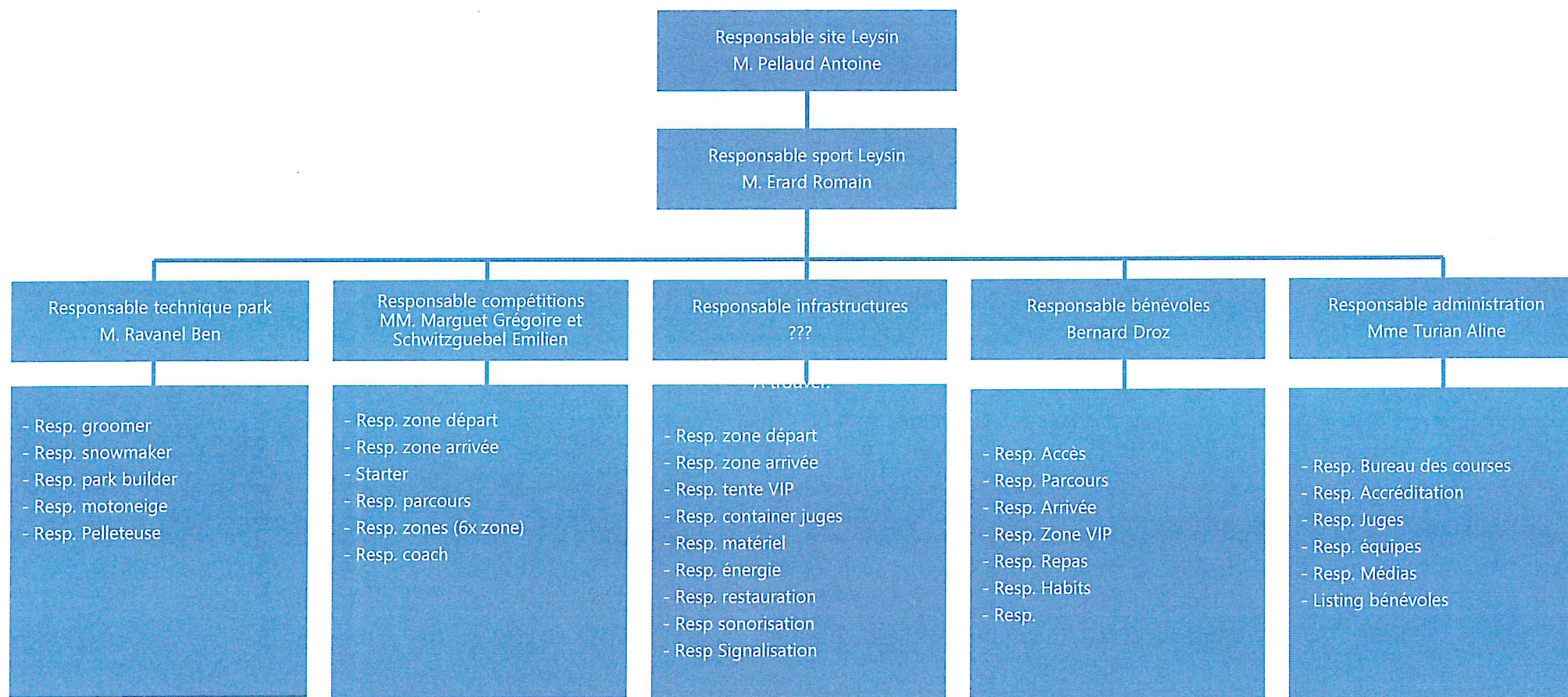
Jean-Marc Udriot Jean-Jacques Bonvin

Annexe : Organigramme Leysin 2020

Organigramme Leysin 2020



Structure d'organisation des épreuves (provisoire)





COMMUNE DE LEYSIN

LA MUNICIPALITE

DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La Municipalité de la Commune de Leysin

agissant en vertu de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 13 décembre 2018, le Conseil communal a décidé d'adopter

le préavis no 14/2018 du 29 octobre 2018 relatif aux

JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE LAUSANNE 2020 – ÉTAPE 2019

et a décidé

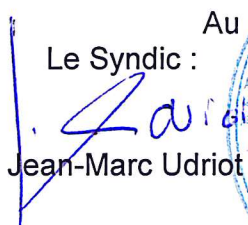
1. d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 270'000.-- pour financer l'étape 2019 des Jeux Olympiques de la Jeunesse Lausanne 2020,
2. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par prélèvement sur les liquidités courantes ou par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché, remboursable en 10 ans au maximum,
3. d'amortir cette dépense sur une période de 10 ans au maximum dès le budget 2019.

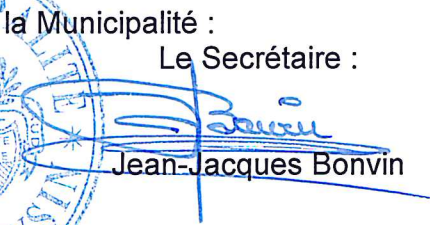
*Les électeurs peuvent consulter ces décisions au Greffe municipal. Ces décisions sont susceptibles de référendum qui doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de **dix jours** (art. 110 al 1 LEDP) qui suivent le présent affichage soit jusqu'au 23 décembre 2018.*

Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al. 3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art. 110 al. 3 LEDP (art. 110a al. 1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (art. 110a al. 1 et 105 1bis et 1ter par analogie).

Leysin, le 13 décembre 2018

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :  Jean-Marc Udriot

Le Secrétaire :  Jean-Jacques Bonvin





CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

EXTRAIT

du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2018
présidée par Monsieur Serge PFISTER

LE CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Vu le préavis municipal n° 14/2018 du 29 octobre 2018 relatif aux

JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE LAUSANNE 2020 – ÉTAPE 2019

Où le rapport des Commissions désignées pour étudier cette affaire

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 270'000.-- pour financer l'étape 2019 des Jeux Olympiques de la Jeunesse Lausanne 2020,
2. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par prélèvement sur les liquidités courantes ou par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché, remboursable en 10 ans au maximum,
3. d'amortir cette dépense sur une période de 10 ans au maximum dès le budget 2019.

Ainsi délibéré en séance du 13 décembre 2018

Au nom du Conseil communal de Leysin :

Le Président :


Serge Pfister

La Secrétaire :


Corinne Delacretaz

